

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021 EN SALLE DE CONSEIL À LA MAIRIE DE SELOMMES

Selon les recommandations de la Préfecture de Loir-et-Cher (car durant état d'urgence sanitaire Covid 19)

Par suite d'une convocation en date du trois novembre deux mil vingt et un, les membres composant le Conseil Municipal de Selommès se sont réunis en salle de conseil, le huit novembre deux mil vingt et un à vingt heures, sous la présidence de madame le Maire Claire Foucher-Maupetit.

Convoqués :

Mesdames Isabelle Brillard, Aurore Collonnier, Claire Foucher-Maupetit, Martine Guitton et Nathalie Tondereau,

Messieurs Maurice Bodin, Julien Boutard, Pierre Collonnier, Cyril Gomas, Claude Husson, Philippe Bellanger, Joseph Limouzin, Jean-François Lhommeau et Mickaël Saillard.

Absent excusé : Aurore Collonnier qui donne pouvoir à Pierre Collonnier

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 septembre 2021
3. Délibération pour proposition d'un emprunt pour la revitalisation du Centre-bourg – Opération Cœur de Village
4. Délibération pour décision modificative n°3 sur le budget communal (créances irrécouvrables)
5. Délibération décision modificative n°4 sur le budget communal (frais d'études)
6. Délibération pour décision modificative n°5 sur le budget communal (recettes d'investissement)
7. Délibération pour avenant concernant la mise en place d'un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), convention avec la Communauté d'Agglomération Territoires vendômois
8. Tarif des locations du foyer communal
9. Tarif des concessions et colombarium
10. Délibération pour rémunération de deux agents recenseurs
11. Délibérations pour suppressions et créations de postes
12. Délibération pour désigner un élu référent sécurité routière
13. Délibération pour la participation financière de la commune pour la classe de neige de janvier 2022
14. Informations sur dossiers en cours et commissions :
 - Fiches action du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)
 - Informations sur la situation sanitaire
 - Possibilité de mise à disposition d'un ordinateur par le Trésor Public via la CATV
 - Problème de chats errants
 - Parrainage possible avec des militaires réservistes
 - Informations sur les Associations communales
 - Communication sur le Selommois et bulletin municipal
15. Agenda
16. Décisions du maire
17. Questions diverses

Début de séance : 20h10

Ordre du jour :

1) Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire propose comme secrétaire Isabelle Brillard aidée de Nathalie Tondereau

Vote : 13 votants – 13 pour – 1 absent
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.

2) Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 septembre 2021 envoyé par mail le 21 octobre 2021

Vote : 13 votants – 13 pour – 1 absent
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.

20h20 - Arrivée de Cyril Gomas

3) Délibération pour proposition d'un emprunt pour la revitalisation du Centre-bourg – Opération Cœur de Village.

Madame le Maire précise que pour palier au mouvement bancaire de la trésorerie de la commune, il serait bon de prévoir un emprunt sur 8, 10 ou 15 ans afin d'assurer un bon équilibre budgétaire.

Les taux actuellement bas des banques permettent de faire des prêts intéressants qui ne grèverait pas notre trésorerie.

Cela permet également d'avoir de l'autofinancement pour d'autres projets dans les années à venir. (Venelle du lavoir, petit lavoir, galets pour une meilleure visibilité de la route, trottoirs ...)

La situation financière n'est pas préoccupante pour la commune mais les paiements des travaux se font en 2021 et la totalité des subventions (espérées proche de 80%) ne seront perçues qu'à la fin totale des travaux soient en 2022, il faut donc équilibrer le budget.

Un tableau récapitulatif toutes les offres est présenté et projeté. De plus, il est présenté le tableau de l'ensemble des emprunts du budget communal. En 2022, 7 prêts restent à rembourser. 2 emprunts s'achèvent en 2023 (travaux agrandissement de l'école primaire et acquisition de la maison « Vauzelle »).

Les annuités sont en 2022 de 48 669,86€ et en 2023 de 26 198,40€ soit une baisse de 22 471,46€.

Sur les quatre banques sollicitées pour un prêt de 200 000€, la meilleure proposition est celle du Crédit Agricole :

- Durée de 10 ans
- Taux de 0,27%
- Echéances constantes trimestrielles 5 069,49€
- Frais de dossier de 200,00€

Si ce nouveau prêt est contracté, les annuités pour ce prêt seront de 20 277,96€, soient inférieures en 2023 à celles d'aujourd'hui.

Madame le Maire précise que la trésorerie de la commune est saine. La capacité de désendettement de la commune est inférieure à deux années.

Les principaux indicateurs financiers précisent que la capacité de désendettement de la commune est maîtrisée et bien inférieure au seuil de prudence communément fixé à 7 ans.

Après concertation, les membres du Conseil Municipal retiennent l'emprunt sur 10 ans.

Pierre Collonnier demande à ce que l'on essaie de renégocier le taux au plus bas.

Madame le Maire propose d'en faire la demande auprès du conseiller du Crédit Agricole.

Vote : 14 votants – 14 pour – 0 contre
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité un prêt sur 10 ans avec le Crédit Agricole,
selon les modalités ci-dessus

4) Délibération pour décision modificative n°3 sur le budget communal (créances irrécouvrables)

Madame le Maire propose d'apporter les modifications suivantes au budget primitif 2021.

Elle précise qu'il est obligatoire de constituer une provision pour les créances douteuses.

Le montant de cette provision doit représenter 15 % du solde de certains comptes soit de 3 289,12 € au 31/12/2020.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la constitution de cette provision et de procéder à la décision modificative suivante :

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
68 – Dotation aux amortissements et provisions	6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	0,00€	+ 500,00€	500,00€
	022	Dépenses imprévues (e)	44 682,00€	- 500,00€	500,00€

En conséquence, il est demandé aux membres du conseil municipal d'accepter la décision modificative n°3 sur le budget primitif 2021 suivant :

Chapitre 68 (article 6817) : + 500,00€

Chapitre 66 (article 022) : - 500,00€

Vote : 14 votants – 14 pour – 0 contre
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité la décision modificative n°3

5) Délibération décision modificative n°4 sur le budget communal (frais d'études)

Madame le Maire précise que les frais d'études effectués par des tiers en vue de la réalisation d'investissements sont imputés directement au compte 2031 « Frais d'études ».

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les frais d'études qui ont été réglés depuis 2018 pour la réhabilitation de la mairie et le réaménagement du centre-bourg n'ont pas été repris aux comptes d'immobilisations lors du lancement des travaux. Il convient donc de régulariser cette situation et de

passer les écritures comptables afin d'imputer les frais d'études sur les comptes définitifs d'immobilisations.

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal d'accepter la décision modificative n°4 sur le budget primitif à savoir :

Opérations patrimoniales 041

- En recettes à l'article 2031 : - 64 822,32 €
- En dépenses aux articles :
 - Article 2121 « Plantations » : + 19 056,00 €
 - Article 21311 « Construction Hôtel de Ville » : + 26 638,32 €
 - Article 2151 « Réseaux de voirie » : + 19 128,00 €.

Vote : 14 votants – 14 pour – 0 contre

Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité la décision modificative n°4.

6) Délibération pour décision modificative n°5 sur le budget communal (prévisions budgétaires)

Madame le Maire précise qu'il faut faire le réajustement des prévisions budgétaires pour les subventions compte tenu des arrêtés d'attribution.

Madame le Maire précise qu'il convient d'inscrire au budget 2021 l'emprunt de 200 000 € qui va être réalisé pour les travaux de revitalisation du centre-bourg. Les montants des subventions concernant cette opération sont à ajuster. Certaines prévisions budgétaires sont à modifier sur la section de fonctionnement. Au final, il est donc nécessaire de rééquilibrer le budget 2021.

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal d'accepter la décision modificative suivante sur le budget primitif :

➤ Section d'investissement

En recettes :

• Article 10222 « FCTVA » :	- 24 240.00 €	} 264 251.29 €
• Article 1321 « Subvention Etat et établis. » :	- 377 980.05 €	
• Article 1322 « Subv. Région » :	+137 968.80 €	
• Article 1323 « Subv. Département » :	- 26 000.13 €	
• Article 13251 « Subv. GFP de rattach.» :	- 87 780.33 €	
• Article 1327 « Budget communautaire et... » :	- 1 000.00 €	
• Article 1341 « DETR » :	+304 338.00 €	
• Article 1342 « Amendes de police » :	- 1 000.00 €	
• Article 1347 « DSIL » :	+139 945.00 €	
• Article 1641 « Emprunts » :	+200 000.00 €	
• Article 021 « Virement de la section de fonct. » :	- 258 169.24 €	

En dépenses :

- Article 2182 « Matériel de transport » : + 6 082.05 €

➤ Section de fonctionnement

En dépenses :

• Article 023 « Virement à la section d'inv. » :	- 258 169.24 €	} 16 300.00 €
• Article 6518 « Autres redevances pour logiciels » :	+ 2 900.00 €	
• Article 6531 « Indemnités » :	+ 5 400.00 €	
• Article 65548 « Autres contributions » :	+ 3 000.00 €	
• Article 6558 « Autres contributions obligatoires » :	+ 4 000.00 €	
• Article 65888 « Autres » :	+ 1 000.00 €	

• Article 6218 « Autre personnel extérieur » :	+ 6 000.00 €	} 43 000.00 €
• Article 6411 « Personnel titulaire » :	+ 25 000.00 €	
• Article 6413 « Personnel non titulaire » :	+ 12 000.00 €	
• Article 615221 « Entretien bâtiments publics » :	+ 98 869.24 €	} 198 869.24 €
• Article 615231 « Entretien de voiries » :	+ 100 000.00 €	

Vote : 14 votants – 14 pour – 0 contre
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité la décision modificative n°5

7) Délibération pour avenant concernant la mise en place d'un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), convention avec la Communauté d'Agglomération Territoires vendômois

La parole est donnée à Philippe Bellanger en charge de l'urbanisme.

Philippe Bellanger précise que jusqu'à aujourd'hui, le dépôt des dossiers de demande d'autorisations d'urbanisme était uniquement possible sur papier, en mairie et aux jours et heures d'ouverture au public.

Développé à l'échelle intercommunale, ce nouveau portail mutualisé permettra de simplifier les démarches des habitants et des professionnels mais aussi d'améliorer considérablement l'organisation et le fonctionnement administratifs, en optimisant les temps de traitement des dossiers.

Pour les usagers, cela permet :

- Une disponibilité 24h/24 ; 7j/7
- Une sécurisation : sauvegarde systématique d'une demande en cours
- Assistance en ligne pour effectuer sa demande et éviter les erreurs
- Pré-remplissage de certaines données grâce à la création d'un compte personnalisé et sécurisé
- Récépissés automatiques
- Suivi de l'évolution de la demande en temps réel
- Continuité administrative du dossier et suivi de chantier

Ce qui facilite également :

- Gain de temps et fluidité dans le traitement des dossiers
- Réduction des manipulations administratives
- Gestion optimisée

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal d'accepter la mise en place d'un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme.

Vote : 14 votants – 14 pour – 0 contre
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité un avenant pour la mise en place d'un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme

8) Tarif des locations du foyer communal

Madame le Maire propose de valider les tarifs de location du foyer communal pour 2022, les tarifs 2021 étant précisé sur le tableau ci-dessous :

TARIFS DE LOCATION 2021 DU FOYER COMMUNAL		Habitants de la commune		Sociétés communales		Habitants hors commune		Sociétés hors commune	
		Sans chauffage	Avec chauffage	Sans chauffage	Avec chauffage	Sans chauffage	Avec chauffage	Sans chauffage	Avec chauffage
		Tarif journalier	Tarif journalier	Tarif journalier	Tarif journalier	Tarif journalier	Tarif journalier	Tarif journalier*	Tarif journalier*
Grande Salle ou Tout le Foyer	Soirée privée	130,00 €	194,00 €			328,00 €	390,00 €	200,00 €	275,00 €
	Noces	130,00 €	194,00 €			328,00 €	390,00 €	200,00 €	275,00 €
	Anniversaire	130,00 €	194,00 €			328,00 €	390,00 €	200,00 €	275,00 €
	Événement	130,00 €	194,00 €			328,00 €	390,00 €	200,00 €	275,00 €
	Autres	130,00 €	194,00 €			328,00 €	390,00 €	200,00 €	275,00 €
		Tarif 2 jours	Tarif 2 jours			Tarif 2 jours	Tarif 2 jours		
	Noces	195,00 €	291,00 €			468,00 €	584,00 €		
		Tarif journalier	Tarif journalier			Tarif journalier	Tarif journalier		
	Apéritifs	Gratuit	87,00 €			140,00 €	204,00 €		
	Vin d'honneur	Gratuit	87,00 €			140,00 €	204,00 €		
			Sociétés communales		Habitants hors commune		Sociétés hors commune		
			Sans chauffage	Avec chauffage	Sans chauffage	Avec chauffage	Sans chauffage	Avec chauffage	
			Tarif journalier	Tarif journalier	Tarif journalier	Tarif journalier	Tarif journalier	Tarif journalier	
	Bal		140,00 €	204,00 €			540,00 €	653,00 €	
	Soirée dansante		140,00 €	204,00 €			540,00 €	653,00 €	
			Tarif journalier	Tarif journalier	Tarif journalier	Tarif journalier	Tarif journalier*	Tarif journalier*	
	Théâtre		Gratuit	72,00 €	140,00 €	204,00 €	140,00 €	204,00 €	
	Concours de belote		Gratuit	72,00 €	140,00 €	204,00 €	140,00 €	204,00 €	
	Lotos		Gratuit	72,00 €	140,00 €	204,00 €	140,00 €	204,00 €	
			Habitants de la commune		Sociétés communales		Habitants hors commune		
			Sans chauffage	Avec chauffage	Sans chauffage	Avec chauffage	Sans chauffage	Avec chauffage	
			Tarif journalier	Tarif journalier	Tarif journalier	Tarif journalier	Tarif journalier	Tarif journalier	
	Petite Salle du bas		65,00 €	92,00 €	Gratuit	Gratuit	90,00 €	112,00 €	
	Tout le bas		100,00 €	138,00 €			135,00 €	179,00 €	
Réservation avec une caution de 200,00€						* Limité à une location par an			
Durant la période du vendredi 15 octobre 2021 au lundi (Pâques) 18 avril 2022, le tarif avec chauffage sera automatiquement appliqué									

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal, de maintenir les tarifs actuels.

Pierre Collonnier demande à ce que les tarifs avec chauffage soient revus à la hausse suite aux augmentations du gaz.

Après concertation, les conseillers proposent une augmentation de 5% sur les tarifs de location avec chauffage.

Vote : 14 votants – 14 pour – 0 contre
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité l'augmentation de 5%
sur le prix des locations avec chauffage.

9) Tarif des concessions et columbarium

La parole est donnée à Isabelle Brillard.

Isabelle Brillard évoque la pose de cavurne sur la partie droite du cimetière après les tombes des enfants.

La cavurne est une sépulture enterrée destinée à accueillir les urnes des défunts. Cet emplacement de 50x50 cm permet, en général de recevoir quatre urnes.

Une réunion de commission aura lieu pour en débattre ainsi qu'établir un règlement pour le cimetière et les cavurnes.

Isabelle Brillard doit contacter des pompes funèbres pour établir des devis.

Madame le Maire propose de ne pas augmenter le prix des concessions et columbariums pour 2022 et de maintenir ceux de 2021 ; à savoir :

Pour le cimetière en 2021 :

- Concession sur 15 ans : 65 €
- Concession sur 30 ans : 95 €
- Concession sur 50 ans : 155 €

Pour le columbarium en 2021 :

- Concession sur 10 ans : 210 €
- Concession sur 30 ans : 315 €
- Concession sur 50 ans : 415 €

Vote : 14 votants – 14 pour – 0 contre

Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité de maintenir les tarifs pour 2022

10) Délibération pour rémunération de deux agents recenseurs

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de créer deux emplois non titulaires, d'agents recenseurs pour une durée de 100 heures, afin de réaliser les opérations de recensement 2022 suivantes :

- Préparation de la collecte sera effectuée début janvier 2022 (2 demi-journées)
- Démarrage de la collecte le 20 janvier 2022
- Recensement des ménages du 20 janvier au 19 février 2022

Jean-François L'Hommeau demande pourquoi l'état ne prend en charge le recensement.

Madame le Maire précise que les communes se doivent de préparer et réaliser la collecte des données pour ce recensement, c'est une obligation.

Madame le Maire précise que les deux personnes qui vont réaliser le recensement sur la Commune de Selommes sont identifiées. Elles sont les seules habilitées à cette mission. Tout autre démarchage abusif ne doit avoir lieu.

Madame le Maire propose de choisir pour la base de rémunération des agents recenseurs, le 1^{er} échelon sur la grille indiciaire C- ATT – IB367 – IM340

Madame le Maire demande au conseil municipal de valider la base de rémunération des agents recruteurs au 1^{er} échelon de la grille indiciaire C – IB367 – IM340

Vote : 14 votants – 14 pour – 0 contre

Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité la rémunération des agents recenseurs.

11) Délibération pour suppressions et créations de postes

Madame le Maire propose de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Elle propose de supprimer les emplois de, sachant que ces demandes devront passer automatiquement par des saisines du comité technique (formulaire CDG41 site) pour suppressions des postes et qu'il faudra prendre par la suite une délibération.

- Rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe
- ATSEM principal 2^{ème} classe – 28/35^{ème}
- Adjoint Technique Territorial – 16/35^e

Madame le Maire propose la création des postes suivants :

- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet
- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet soit 18/35^{ème}
- 1 poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe à temps complet

Vote : 14 votants – 14 pour – 0 contre
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité

❖ De proposer au Comité Technique de Centre de gestion la suppression des postes suivants :

- Rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe
- ATSEM principal 2^{ème} classe – 28/35^{ème}
- Adjoint Technique Territorial – 16/35^{ème}

❖ De proposer la création des postes suivants :

- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet
- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet soit 18/35^{ème}
- 1 poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe à temps complet

12) Délibération pour désigner un élu référent sécurité routière

Madame le Maire précise qu'il nous faut désigner, pour la sécurité de la commune et de ses usagers, un élu référent sécurité routière.

Il sera le correspondant privilégié des services de l'État et des autres acteurs locaux.

Il devra veiller sur la diffusion des informations relatives à la sécurité routière ainsi qu'à sa prise en charge dans la collectivité, en s'appuyant sur les connaissances, compétences et moyens que l'État mettra à sa disposition ; à savoir :

- La coordination sécurité routière qui anime au quotidien la mise en œuvre de la politique de sécurité routière définie localement,
- L'observatoire départemental de sécurité routière (ODSR) qui assure le suivi statistique et produit des analyses de l'accidentalité locale,
- Le réseau des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR), bénévoles nommés par le Préfet, qui relaient le message de la sécurité routière auprès des publics divers, notamment les établissements scolaires, les collectivités territoriales et les entreprises,

- Le chargé de mission deux-roues motorisés (2RM) qui apporte son expérience sur ce sujet. Il sensibilise aux problèmes spécifiques des usagers de 2RM et organise des actions en faveur de leur sécurité.

Madame le Maire demande au conseil municipal, après en avoir délibéré, de choisir en tant qu'élu référent : Pierre Collonnier

Vote : 14 votants – 14 pour – 0 contre
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité la nomination
en tant que référent de Pierre Collonnier

13) Délibération pour la participation financière aux sorties classe de neige

Madame le Maire précise qu'il est prévu un déplacement des enfants en classe de neige du samedi 29 janvier au vendredi 4 février 2022.

Cette classe découverte a pour but de valider de nombreuses compétences dans le domaine du sport, de l'éducation morale et civique mais aussi dans tous les autres domaines ; français, mathématique, sciences, histoire, géographie ...

Toutes les classes sur un même site pour faciliter la gestion en cas d'éventuelles contraintes sanitaires. Le coût de ce séjour serait estimé à 580€ par élève, comprenant le transport aller et retour, les transferts sur place, l'hébergement et la restauration, les activités de la location de matériel.

Une aide de l'APE est prévue pour les familles adhérentes. Certains comités d'entreprises peuvent aussi participer.

Madame le Maire précise que tous les enfants doivent pouvoir y aller et va demander, une réunion avec les enseignants et maires des communes concernées pour faire un point précis notamment sur le budget.

Madame le Maire demande au conseil municipal de valider une participation financière de la commune, à hauteur de 40%, du coût du séjour en classe de neige, des enfants domiciliés à Selommes soit :

580,00€/enfant x 40% = 232,00€ x 47 (Nombre d'élèves du CP au CM2 de la commune)
donc un montant estimatif de 10 904,00 €

Vote : 14 votants – 14 pour – 0 contre
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité la participation financière à hauteur de 40%
du coût du séjour des enfants domiciliés à Selommes.

14) Informations sur dossiers en cours et commissions :

- ✓ Fiches action du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)

Madame le Maire explique que cela concerne cent communes du Nord du département, à l'échelle du Pays vendômois. Ce contrat correspond à la durée du mandat municipal de 2020 à 2026.

Les 5 projets sélectionnés sont :

- ❖ Sécurité incendie – Mise aux normes des canalisations d’eau potable dans la commune.
(Création de bornes incendie. Souhait de faire l’assainissement séparatif et non pas unitaire sur certaines rues, de la compétence d’agglomération Territoires vendômois CATV.)
- ❖ Réhabilitation du foyer communal
(Rendre le lieu plus accessible notamment aux personnes à mobilité réduite. Souhait de construire des sanitaires à l’étage, accès par élévateur et cuisine à l’étage. Stationnement handicapé.)
- ❖ Réhabilitation de la gare
(Elle pourrait devenir une salle d’associations, salle de répétition des écoles de musique, associations locales, lieu de rencontre des jeunes ...)
- ❖ Projet du pôle médical à proximité de l’EHPAD avec une possibilité de télémedecine
(Lieu ou le médecin actuel et les infirmières pourraient occuper)
- ❖ Lits supplémentaires de 10 à 18 supplémentaires pour un foyer d’accueil pour handicapés vieillissants (FAMHV)

✓ Informations sur la situation sanitaire

Madame le Maire précise que la situation sanitaire est en légère dégradation et qu’il faut rester très vigilants.

Selon les nouvelles prescriptions gouvernementales, à compter du vendredi 5 novembre 2021, le port du masque est de nouveau obligatoire pour les mineurs de 6 ans et plus dans les écoles.

✓ Possibilité de mise à disposition d’un ordinateur par le Trésor Public via la CATV

Madame le Maire précise que cela permet aux habitants de la commune de pouvoir faire des démarches en ligne pour les déclarations d’impôts, en étant accompagnés par des intervenants extérieurs en Visio.

✓ Parrainage possible avec des militaires réservistes

Une cinquantaine de réservistes cherche des communes pour un parrainage. Être présents dans les cérémonies officielles, s’intégrer dans les défilés, pouvoir échanger avec la population.

✓ Informations sur les Associations communales

Une association Tennis est en projet.

Marie-Christine Lécrivain et Gabriel Bouchacourt ont demandé à la commune, l’achat de produit pour l’entretien des courts de tennis. Les membres du conseil municipal valide cette proposition.

✓ Projet de fusion pour l’USS Foot

Madame le Maire explique qu’un projet de fusion entre les associations de football de l’US Selommes, Oucques-la-Nouvelle, VCRF, et les carabiniers de Maves est en cours.

Une réunion aura lieu, début décembre pour réfléchir à cette éventuelle fusion, et aux dispositions à prendre si cela devait se faire, comme par exemple l’entretien des terrains.

Le but est de permettre à l’association d’avoir un nombre de licenciés suffisants dans chaque catégorie. Il y a actuellement un manque d’effectif notamment dans les séniors.

- Communication sur le Selommois et remise du bulletin municipal le samedi 5 février 2022 à 15h, au foyer communal.
 - Via l'AMF41, la commune peut bénéficier durant deux ans de l'application Intramuros pour les habitants de la commune. Il est proposé un partenariat.
-

15) Agenda

- Cérémonie du 11 novembre :
 - 11h00 : sonnerie des cloches à la volée
 - 11h15 : Rassemblement Place de la Mairie en présence de la Lyre Amicale, des Sa-peurs-Pompiers, enfants des écoles, portes drapeaux, détachement exceptionnel de cinquante militaires de la réserve opérationnelle et la Gendarmerie
 - 11h30 : Défilé vers le cimetière puis au monument aux morts pour l'envoi des couleurs et dépôt de gerbes.
 - 12h30 : Vin d'honneur à la Mairie de Selommes
 - Congrès des Maires le 16, 17 et 18 novembre à Paris
Madame le Maire y participera les 17 et 18 novembre et informe les conseillers municipaux qu'ils peuvent également y assister. Des places sont encore disponibles.
 - Organisation du Thé Dansant – Foyer communal -14 décembre 2021
Isabelle Brillard précise qu'en raison du COVID et des informations actuelles le concernant, la mairie de Vendôme a annulé tous les thés dansants.
-

16) Informations sur dossiers en cours et commissions

Décorations de Noël

La parole est donnée à Isabelle Brillard

Isabelle Brillard explique l'organisation des fêtes de fin d'année.

Deux dates pour la décoration de la commune :

- Lundi 6 décembre 2021 – Pose des guirlandes
- Lundi 10 janvier 2022 – Dépose des guirlandes

Aménagement du City Park : la parole est donnée à Isabelle Brillard

Isabelle Brillard nous précise que deux devis ont été présentés :

- Sarl Taillard de 12 348,00€ mais uniquement pour le terrassement
- Pannequin Paysage de 15568,80€ pour le terrassement, végétation et plantations

Le devis Pannequin Paysage a été retenu est validé.

Occupation des salles communales par les écoles

Madame le Maire fait part de son mécontentement concernant une réunion qui a eu lieu avec les enseignants des classes élémentaires à la cantine scolaire pour deux raisons :

- De ne pas l'avoir prévenue qu'elle avait lieu
- D'avoir constaté que cette réunion a eu lieu dans la cantine scolaire avec les mesures sanitaires actuelles à respecter (plus de cinquante parents étaient présents)

Commission des Travaux : la parole est donnée à Joseph Limouzin

- Suivi du dossier du foyer communal : une rencontre est prévue avec le Directeur du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) Grégoire Bruzulier, le 10 décembre à 14h00.

Opération Cœur de Village

- Un point sur les travaux serait fait en janvier 2022 sur l'achèvement des travaux en cours.

Pare ballon : la parole est donnée à Philippe Bellanger

- Philippe Bellanger précise qu'un devis réactualisé a été demandé à la société NERUAL concernant des filets de protection autour du terrain de football du vieux stade

Canalisation eau potable - Grande Rue

- Philippe Bellanger précise que des discussions sont en cours avec le Syndicat d'Adduction Eau Potable (SAEP).

En effet il serait souhaitable de renouveler les canalisations Grande Rue pour les dessertes incendie, et pour la mise en conformité des rues de la commune.

SUEZ EAU France a fait une première approche chiffrée dépassant les 200, 000 € HT, sur le renouvellement des canalisations, branchements sur le bourg avec une réfection de voirie en enrobé 21 cm comme demandé habituellement par le Département.

Le problème de l'apparition de trous, rue du Parc, est évoqué.

Cela suscite un problème de sécurité et les dégradations sont importantes.

Le Conseil Départemental est informé de ce dysfonctionnement.

Commission de la vie scolaire : la parole est donnée à Claude Husson

- Claude Husson précise qu'il travaille avec Isabelle Brillard pour visualiser les produits de la cantine.

Une réunion, pour évoquer la loi Egalim sera organisée par la Commission de la Vie Scolaire en présence de Laetitia Volant, cantinière de la commune.

Également trois dates à retenir :

- Le vendredi 12 novembre : photos de classe
- Le mardi 14 décembre : spectacle de Noël
- Le vendredi 17 décembre : Goûter en présence du Père Noël

Deux jours de découverte pour le patrimoine Selommois sont à l'étude pour mai, juin 2022.

En fonction de la météo, un pique-nique pourra être envisagé.

Pour l'école élémentaire, différents projets sont en préparation :

- Animations à la Médiathèque est également envisagé.
- Rencontre avec les résidents de l'EHPAD
- Reprise des cours de natation
- Photos de classe

17) Décisions du maire

Néant

18) Questions diverses

- Problème des chats errants

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'une habitante de la commune a récupéré trois chatons venant visiblement de son voisinage. Elle ne souhaite pas les garder et demande à la commune de les prendre en charge ou de faire le nécessaire pour les récupérer. Un contact a même été pris avec la SPA de Naveil qui, confrontée régulièrement à ce genre de situation, ne peut intervenir.

Le conseil municipal décide de ne pas faire de campagne de stérilisation avec la SPA.

- Samedi 27 novembre : 10h30, à la Mairie - inauguration du rucher.

- ❖ Isabelle Brillard prend la parole pour faire part de l'initiative de la Mairie de Naveil, concernant « La Boite qui sauve ».

L'idée de cette boîte est de permettre aux services d'urgence de pouvoir accéder à des informations personnelles de la ou des personnes habitant le logement.

Cette boîte se pose à même le frigidaire et est facilement identifiable pour un auto-collant spécifique collé dessus.

Il sera possible d'y déposer des documents facilement consultables concernant la santé, informations particulières, personnelles du ou des habitant(e)s.

Un autre auto-collant sera apposé sur la porte d'entrée pour indiquer que le logement en question est équipé de ce dispositif.

Isabelle Brillard précise que le coût d'achat de 1000 boîtes + 2000 auto-collant serait d'environ 0,40€ par personne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35

Prochaine réunion de conseil municipal le lundi 6 décembre 2021